



*Commune d'Oron*

LA MUNICIPALITE

AU CONSEIL COMMUNAL  
DE LA COMMUNE D'ORON

**PREAVIS N° 25/2013**

**Concernant un crédit pour la mise en place  
d'un système de pesage des ordures ménagères**





*Commune d'Oron*

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La nouvelle loi cantonale sur la gestion des déchets, ainsi que la loi fédérale sur la protection de l'environnement nous imposent d'instaurer une taxe incitative pour les ordures ménagères. Celle-ci vous est proposée dans le nouveau règlement communal sur la gestion des déchets qui fait l'objet d'un préavis séparé (23/2013).

Afin de pouvoir mettre en œuvre une taxe au poids sur l'ensemble des déchets urbains, et de faire face à l'augmentation prévisible de la fréquentation de nos déchèteries, nous vous proposons d'adapter nos infrastructures de récolte des déchets.

**A. Généralités :**

Les modifications sont divisées en 2 parties :

**Infrastructures nécessaires à la récolte des ordures ménagères :**

**1. Implantation de containers de type « Molok » sur l'ensemble du territoire communal**

Cet objet fait partie d'un préavis séparé (24/2013)

**2. Installation d'un système de pesage sur les containers « Molok »**

Ces infrastructures sont obligatoires pour instaurer une taxe au poids. En cas de refus de la proposition de règlement instituant une taxe au poids, elles deviennent totalement inutiles.

**B. Installation d'un système de pesage sur les containers « Molok »**

Il s'agit d'un système de pesée individuelle des sacs, avec contrôle d'accès, mesure de niveau, GSM, panneau solaire et nouveau couvercle pour un volume utile optimisé.

Le système proposé permettra aux transporteurs et aux services communaux de visualiser via une connexion internet le taux de remplissage de chaque container et de planifier leur vidange, afin d'optimiser le coût des transports et de la manutention.



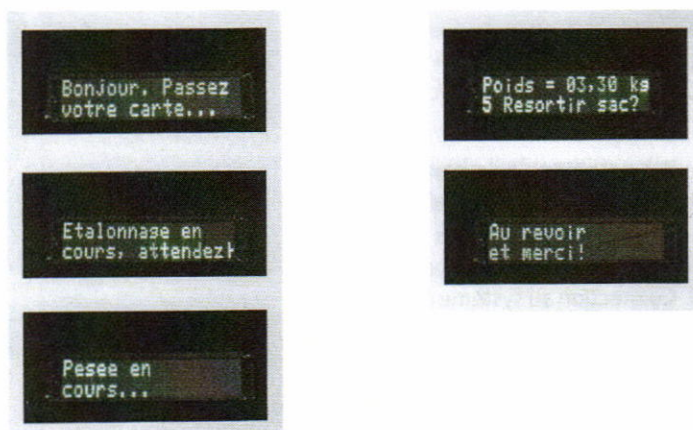


## Commune d'Oron

De même, chaque titulaire d'une carte pourra visualiser le détail de ses apports et le solde de son compte.



Container « Molok » avec système de pesage



Affichage des différentes phases lors du dépôt d'un sac

### 1. Coût de l'installation d'un système de pesage sur les containers « Molok »

Composant	Prix CHF (Hors TVA)	TVA	Total CHF
Système de pesage	306'288	24'503	330'791
Cartes SIM	2'160	173	2'333
Cartes d'accès (3000)	22'500	1'800	24'300
Accès au système informatique + divers	3'500	280	3'780
Installation de 2 bornes de prépaiement	18'518	1'482	20'000
Total	352'966	28'238	381'204
<b>Arrondi à</b>	<b>353'000</b>		<b>382'000</b>

### C. Financement

L'amortissement du montant se décompose comme suit :

Durée	Investissement	Amortissement Ordures ménagères
5 ans	CHF 353'000	CHF 70'600

**Ces montants seront entièrement financés par les taxes déchets.**

Les éléments électromécaniques (balances, « Molok ») ont été calculés sur la base de devis rentrés.

En cas d'emprunt, calculés sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 5 %, les intérêts théoriques moyens, engendrés par le crédit d'investissement de **CHF 353'000.--**, s'élèvent à **CHF 17'650.--** par an dès l'exercice qui suivra la fin des travaux.